

DECISION N°2023-03

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DU CENTRE NAUTIQUE EUROCEANE

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la demande de subvention déposée le 28 février 2022 et non-attribuée au titre de la DSIL 2022 dont l'appel à projets avait été lancé en décembre 2021 ;
- **VU** les décisions n°2022-12 du 28 février 2022 et 2022-35 du 01 juin 2022 relatives à la demande de subvention formulée dans le cadre de cet appel à projets 2022, pour la réhabilitation du centre nautique Eurocéane ;
- **VU** la circulaire préfectorale du 9 décembre 2022 relative à l'appel à projets au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 ;
- **CONSIDERANT** la demande d'aide déposée le 15 décembre 2022, par décision n°2022-76 du 14 décembre 2022, sur la plateforme démarches-simplifiées.fr pour le renouvellement d'un dossier DSIL non-retenu en 2022, devant être modifiée afin de correspondre au montant subventionnable H.T. initial ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'annuler les dispositions prévues par la décision n°2022-76 du 14 décembre 2022 et de les remplacer, pour la demande de DSIL 2023, par le plan de financement de la décision n°2022-35 du 01 juin 2022, décomposé comme suit :

		MONTANT ESTIMATIF H.T.
DEPENSES	Etudes	928 081,00 €
	Travaux	3 493 150,00 €

RECETTES	Département Seine-Maritime	600 000,00 €
	Métropole Rouen Normandie	1 919 728,00 €
	Préfecture Seine-Maritime – DSIL	500 000,00 €

ARTICLE 2 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 13 JAN 2023

Catherine FLAVIGNY

**Maire
Conseillère départementale**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20230113-2023-03-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023